

Art 1 Préambule

Celles-ci font l'objet d'un affichage à l'entrée de l'établissement et sont annexées à l'ensemble des contrats d'abonnement. Tout titulaire d'un droit d'entrée est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté l'ensemble des conditions générales de vente, et ce préalablement à tout achat dudit droit d'entrée quel qu'il soit.

La direction de VAL DE LOISIRS se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions. Leur application entrera alors en vigueur à compter de leur affichage.

Art 2 Caractéristiques des produits vendus

A. CATEGORIE « ENTREES »

ENTREE UNITAIRE		CARTE DE 10 ENTREES	
ESPACE AQUATIQUE	ESPACE AQUATIQUE + ESPACE BIEN ETRE	ESPACE AQUATIQUE	ESPACE AQUATIQUE + ESPACE BIEN ETRE
Accès libre aux BASSINS	Accès libre aux BASSINS et à l'espace BIEN ETRE	accès libre aux BASSINS ET A L'ESPACE BIEN ETRE	
ticket vendu à l'unité		La carte est nominative mais peut être utilisée dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage	
valable uniquement le jour de l'achat		Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter du jour de l'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)	
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par carte bancaire, par chèques-vacances ou en coupons sport. La monnaie n'est pas rendue sur les chèques-vacances.			
Toute sortie de VAL DE LOISIRS est définitive			

B. CATEGORIE « PASS ACTIVITES »

SEANCE INDIVIDUELLE	PASS 10 SEANCES INDIVIDUELLES	PASS TRIMESTRIEL		PASS ANNUEL	
Accès aux ACTIVITES : BEBE NAGEUR/ AQUABIKE/ AQUAFITNESS (accès libre ou après inscription)	Accès aux ACTIVITES : BEBE NAGEUR (accès libre)	NATATION	AQUABIKE	NATATION	AQUABIKE
Séance vendue à l'unité	Pass nominatif				
valable uniquement le jour de l'achat	Valable 1 an. Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)	10 Séances Sur inscription Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)		Accès à une séance hebdomadaire de septembre à juin. Sur inscription préalable. Toute séance non utilisée dans ce délai sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée)	
Le prix est payable intégralement le jour de l'achat. Le paiement s'effectue en espèce, par chèque, par carte bancaire, par chèques-vacances ou en coupons sport. La monnaie n'est rendue ni sur les chèques-vacances, ni sur les coupons sport					

C. CATEGORIE « ABONNEMENTS OCEANE »

OCEANE BASIC	OCEANE
Trimestriel ou annuel (à compter de la date de souscription). Pas de reconduction tacite. Aucun report de validité des abonnements ne sera accepté en cas d'interruption de l'activité pour des raisons indépendantes de la volonté de la Direction	
Accès libre et illimité à l'espace aquatique	Accès libre et illimité à l'espace aquatique, au sauna, au hammam et aux séances aquafitness
Mineurs et majeurs	Réservé aux personnes majeures
Abonnement nominatif et non cessible	
Son prix est à verser en intégralité lors de l'achat sauf en cas de souscription au prélèvement automatique. Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par carte bancaire, par chèques-vacances ou par coupons sport. La monnaie n'est pas rendue ni sur les chèques-vacances ni sur les coupons sport.	
Le paiement s'effectue en espèces, par chèque, par carte bancaire, par chèques-vacances ou par coupons sport. La monnaie n'est pas rendue ni sur les chèques-vacances ni sur les coupons sport.	

Chacun des produits pourra faire l'objet d'un « bon cadeau » acheté sous forme de contremarque nominative à la caisse de VAL DE LOISIRS où celle-ci sera ensuite échangée par le porteur du bon contre le titre d'entrée définitif (entrée, pass activités, abonnement OCEANE).

Art 3 Modalités d'achat

Excepté pour l'acquisition de contremarques « CE », la vente des droits d'entrée ne pourra se faire qu'à la caisse située à l'entrée de VAL DE LOISIRS par un employé du centre.

Aucune transaction ne pourra s'opérer par d'autre personne que l'agent situé à l'accueil. Les titres acquis dans d'autres circonstances sont susceptibles d'être refusés lors de l'entrée de VAL DE LOISIRS. La direction décline toute responsabilité quant aux droits d'entrée acquis par les clients en dehors de ce cadre. Aucune réclamation ne sera jugée recevable les concernant.

Art 4 Prix

Les prix pratiqués sont affichés à l'accueil de VAL DE LOISIRS. Ils sont consultables sur le site internet ainsi que sur format papier disponible à l'entrée. Les prix affichés sont TTC.

Ils sont, à tout moment, susceptibles de modification par la direction de VAL DE LOISIRS et entrent en vigueur à compter de leur affichage.

Toute modification s'applique aux contrats d'abonnements conclus postérieurement à son entrée en vigueur.

Il pourra être demandé par l'agent en caisse tout justificatif permettant de vérifier l'appartenance à toute catégorie d'âge ou de résidence. A défaut de présentation du justificatif demandé, le client ne pourra se prévaloir du bénéfice du tarif préférentiel. Toute création de carte facturée 3,00€. De même, toute demande de remplacement de carte (en cas de perte, vol...) viendra immédiatement annuler la précédente et sera facturée 3,00 Euros.

Art 5 Accès à VAL DE LOISIRS

La Direction ainsi que ses agents se réservent le droit de refuser la vente de titres d'entrée à toute personne ne présentant manifestement pas les garanties de propreté, de sobriété et de bonne tenue.

Art 6 Sanctions et résiliation-sanction

Tout défaut de paiement, toute utilisation frauduleuse, tout comportement inadéquat, fautif, nuisible ou contraire aux présentes ou à l'ordre public, est passible de sanction, pouvant aller de l'exclusion temporaire de VAL DE LOISIRS à l'exclusion définitive et/ou à la résiliation de l'abonnement.

En cas d'exclusion ou de résiliation, le contrevenant se verra privé de tout droit à remboursement des sommes versées.

Art 7 Réclamation

Toute réclamation sera adressée à VAL DE LOISIRS par lettre recommandée avec accusé de réception, ou déposée en main propre à VAL DE LOISIRS.

Art 8 Sécurité

La vente est interdite à tout enfant de moins de 8 ans non accompagné d'une personne ayant autorité.

Pour les séances en groupe et en cas de fréquentation excessive à une séance, la direction se réserve le droit de proposer au client un autre créneau sur un horaire et/ou un jour différent voire de refuser l'inscription à ce créneau. L'ensemble des activités se fait sous la surveillance d'une personne qualifiée, diplômée d'état.

Art 9 Clause limitative de responsabilité et certificat médical

Lors de l'achat de titre d'entrée, le client déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive. Il doit fournir dans le mois suivant la souscription à une formule d'abonnement un certificat médical datant de moins d'un mois.

A défaut, la Direction de VAL DE LOISIRS sera déchargée de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une incompatibilité antérieure à la souscription du contrat.

Les horaires d'ouverture de VAL DE LOISIRS ainsi que les horaires des séances peuvent faire l'objet de modifications périodiques (vacances scolaires, arrêts techniques...).

Art 10 Non-utilisation

D'une manière générale, la non-utilisation temporaire ou définitive du fait du client n'ouvre pas de droit pour lui à résiliation, prolongation ou remboursement.

Art 11 Arrêts techniques et fermetures

La durée de validité des différentes formules tient compte des arrêts techniques. Aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être octroyée du fait de ces arrêts.

Art 12 Caractère confidentiel des informations nominatives

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les clients disposent d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification des données personnelles les concernant détenues par la Direction de VAL DE LOISIRS. Les informations détenues ne pourront être transmises à un organe tiers sans l'accord exprès et préalable du client.